



Centre de gestion de la FPT de l'Ain

Service de médecine Préventive

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le service suit actuellement plus de 5000 agents et ne pourrait pas fonctionner si les médecins ne consultaient pas le mercredi, pendant les vacances scolaires et en juillet août.

A ce titre, il conviendrait que les collectivités mettent tout en œuvre pour inscrire au moins 1 ou 2 agents en visite pendant ces périodes plus sensibles pour que tous les agents soient vus.

Le service de médecine préventive intervient tout au long de l'année sur différents sites réservés à l'avance. Les rendez-vous refusés ne pourront être reportés. Aussi, pour plus de facilité d'organisation vous trouverez ci-après les jours de présence dans votre secteur géographique ou potentiellement des rendez-vous pourront vous être proposés. Ce planning vous permettra d'anticiper d'éventuelles propositions de rendez-vous. Il est susceptible de changer en cours d'année en fonction des disponibilités de chacun et des salles.

Seuls les agents inscrits sur le tableau des effectifs seront reçus pour la visite périodique

Les noms des agents qui viendront à la visite médicale doivent être transmis au moins une semaine à l'avance (sauf problème de dernière minute).

De plus en plus d'agents viennent à la visite médicale sans apporter aucun document. Nous vous rappelons que le médecin demande le carnet de santé ou la carte de vaccination ainsi que tous documents médicaux récents (analyses de sang, radio...) Merci de bien vouloir faire le nécessaire auprès de vos agents.

*Pour plus de renseignements, contacter le Service Médecine du Centre de Gestion de l'Ain
04 74 32 90 95 - medecine@cdg01.fr*

